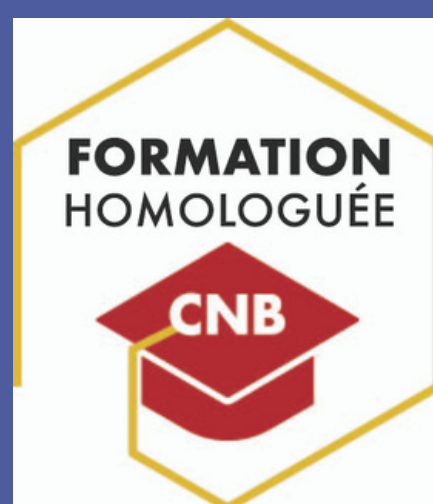


JURI'LEARN JL.

La formation au service des professionnels du droit

PROGRAMME DE FORMATION



LES PRINCIPES DEONTOLOGIQUES A L'EPREUVE D'INTERNET ET DES RESEAUX SOCIAUX

**Comment communiquer et exercer son activité
professionnelle sur internet, les réseaux sociaux en
respectant les règles déontologiques ?**

REFERENT PEDAGOGIQUE

Gwenaëlle Roch

gwenaelle@juripredis.com

+33 (0)9 72 66 49 57

REFERENT ADMINISTRATIF

Alice Finon

comptabilite@juripredis.com

REFERENT HANDICAP

Warren Azoulay

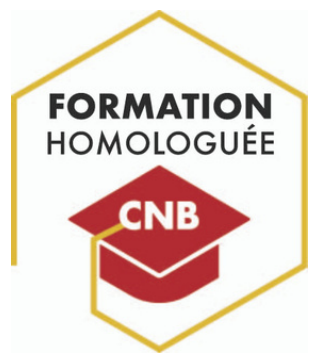
warren@juripredis.com

 +33 (0)9 72 66 49 57

 gwenaelle@juripredis.com
comptabilite@juripredis.com

JURI'PREDIS JP
La solution de la Conférence des Bâtonniers

Juri'Learn par Juri'Predis
720 ch des Jalassières 13510 Eguilles
Organisme de formation numéro 931 318 036 13
SAS au capital de 555210 € - SIRET 529 121 485 00021



LES PRINCIPES DEONTOLOGIQUES A L'EPREUVE D'INTERNET ET DES RESEAUX SOCIAUX

Intervenant : Sophie Savaïdes

Avocat au Barreau de Marseille, Membre de l'incubateur du barreau de Marseille

Résumé : Comment communiquer et exercer son activité professionnelle sur internet, les réseaux sociaux, en respectant les règles déontologiques ? Maître Sophie Savaïdes vous rappellera les principes déontologiques régissant votre profession, et exposera les limites de ces principes face aux communications dématérialisées. Puis, vous apprendrez de manière très opérationnelle, comment communiquer au mieux afin de promouvoir votre activité ou exercer en ligne, dans le respect des principes déontologiques et du secret professionnel.

Objectifs :

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Connaître les grands principes déontologiques de la profession d'avocat
- Identifier les limites des principes déontologiques à l'heure de l'immatériel
- Maîtriser les obligations en matière de communication ; et la communication sur tous supports et outils
- Apprécier le respect du secret professionnel dans l'utilisation des systèmes d'information
- Mettre en place des prestations en ligne, dans le respect des règles régissant la profession d'avocat

Niveau de la formation : Acquisition des fondamentaux.

Public visé : Avocats

Prérequis : Etre avocat, titulaire du CAPA

Date : 30 septembre 2021 à 14h00

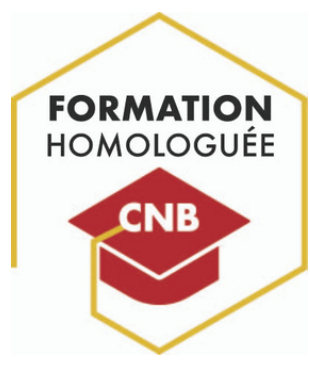
Durée : 4h

Lieu : visioconférence

Prix : 150 € HT / 180 € TTC

Remise jeune avocat (< 2 ans de barre) : 10%

Formation déductible auprès de votre organisme de prise en charge de la formation professionnelle.



LES PRINCIPES DEONTOLOGIQUES A L'EPREUVE D'INTERNET ET DES RESEAUX SOCIAUX

Support pédagogique : Remise d'un support Powerpoint aux participants, reprenant la présentation, ainsi que des modèles de registres de traitements et le référentiel de la CNIL.

Méthode d'apprentissage : Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques, et d'exemples concrets en ligne, utilisation de l'outil de recherche Juri'predis.

Contrôle de connaissances et évaluation des acquis : Questions, échanges en cours de formation, QCM en fin de formation.

Accessible aux personnes en situation de handicap : Formation accessible à toute personne en situation de handicap. Contactez-nous afin de nous présenter votre besoin spécifique et nous permettre d'étudier la manière d'adapter cette formation à celui-ci.

Modalités et délais d'accès : Inscription effective après validation des prérequis, réception de la convention signée et du paiement du prix de la formation.

Toute demande d'inscription peut être envoyée au plus tard 5 jours ouvrés avant le début de la formation.

Annulation : Les sommes versées restent dues à Juri'learn pour toute annulation tardive, moins de 5 jours ouvrés avant le début de la formation.

Attestation de fin de formation : Au terme de la formation, après contrôle de présence par émargement et réception des documents de fin de session de formation (QCM, questionnaire de satisfaction...), votre référent pédagogique vous transmettra les attestations nécessaires à la prise en charge de votre formation par les organismes compétents.

Organisme de formation certifié : Juri'learn est un organisme de formation référencé Datadock, en cours de certification Qualiopi.

Ces certifications sont un gage de confiance et de la qualité, et vous permettent une prise en charge de votre formation par les organismes compétents (FIFPL, OPCO...).



SOPHIE SAVAÏDES Formateur



Avocat au Barreau de Marseille depuis 2013, après avoir exercé près le Barreau de Paris.
Spécialiste du droit du numérique, commerce et e-commerce, concurrence et parasitisme.

Sophie SAVAÏDES fait ses débuts à Paris en 2010 au sein du Cabinet Alain Bensoussan, pionnier en matière de droit des nouvelles technologies et d'informatique.

Passionnée depuis toujours par le numérique, son mémoire de Master II « Droit des médias », rédigé il y a plus de 10 ans, est déjà consacré à la patrimonialisation des données.

Elle fonde son Cabinet en 2016 et consacre tout naturellement son activité aux entrepreneurs et aux activités numériques ou digitalisées. C'est ainsi qu'elle accompagne les entreprises, les entrepreneurs et les porteurs de projets à optimiser, développer, et sécuriser leurs business via des outils juridiques.

Elle est également chargée de cours à l'Université d'Aix-Marseille III au sien de l'IREDIC (Institut de Recherche en droit de l'Information et de la Culture) ainsi qu'à l'Ecole des Mines à Paris pour le Master droit du marketing digital.

Membre de l'Incubateur du Barreau de Marseille, elle dispense également des formations à ses Confrères en communication digitale ainsi que lors des Estivales de la formation en déontologie et communication.

DÉROULÉ DE LA FORMATION

- 5 mn Accueil des participants par le référent pédagogique (Juri'Learn)
Présentation de la formation et du formateur
- 5 mn Prise de parole du formateur, début de la formation.
"Tour de table" des participants, interrogation sur les attentes et besoins.
- 1h05 Séquence 1 : Les grands principes déontologiques et leurs limites au regard des "temps modernes"**
- 5 mn Pause
- 1h15 Séquence 2 : les obligations en matière de communication**
- 5 mn Pause
- 1h15 Séquence 3 : Le respect du secret professionnel et règles de prestations en ligne**
- 5 mn "Tour de table" des participants pour évaluer la satisfaction
Clôture de la formation

Durée totale de la formation : 4H

PLAN PEDAGOGIQUE

SEQUENCE 1 : LES GRANDS PRINCIPES DEONTOLOGIQUES ET LEURS LIMITES AU REGARD DES "TEMPS MODERNES"

Durée : 1H30

OBJECTIF PEDAGOGIQUE

A l'issue de la séquence, le bénéficiaire doit être capable de

- Connaître les grands principes déontologiques régissant la profession d'avocat
- Evaluer les limites de ces principes déontologiques au regard des communications immatérielles
- Comprendre adapter, communiquer en toute sécurité, sans être contraint par les principes déontologiques

Sous-objectif 1

- Connaître les principes essentiels : article 1 et 4 du RIN
- Commencer à poser des limites à ces principes, au regard de la pratique quotidienne

Contenu et méthodes pédagogiques

- Présentation théorique, cadre légal
- Présentation orale, Slides, Questions Réponses

Supports pédagogiques

- Slides
- Textes

Evaluation (critères et modalités)

- Questions orales
- Echanges avec le participant

Sous-objectif 2

- Appréhender les limites des principes déontologiques au regard de temps modernes
- Soulever des interrogations sur la viabilité des principes face à la communication immatérielle.

Contenu et méthodes pédagogiques

- Poser des questionnements au regard des pratiques courantes actuelles
- Cas pratiques
- Présentation orale, Slides, Questions Réponses

Supports pédagogiques

- Slides
- Textes
- Exemples concrets

Evaluation (critères et modalités)

- Questions orales
- Echanges avec le participant



PLAN PEDAGOGIQUE

SEQUENCE 2 : LES OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Durée : 1H00

OBJECTIF PEDAGOGIQUE

A l'issue de la séquence, le bénéficiaire doit être capable de

- Identifier les moyens de communication
- Connaître les droits et obligations de l'avocat en matière de communication
- Mettre en pratique la communication sur son activité
- Savoir utiliser les outils technologique en conséquence

Sous-objectif 1

- Savoir différencier entre publicité personnelle, professionnelle, information professionnelle, sollicitation personnalisée.
- Connaître le cadre de l'article 10 du RIN

Contenu et méthodes pédagogiques

- Présentation théorique, cadre légal
- Cas pratiques
- Présentation orale, Slides, Questions Réponses

Supports pédagogiques

- Slides
- Textes
- Exemples concrets

Evaluation (critères et modalités)

- Questions orales
- Echanges avec le participant

Sous-objectif 2

- Savoir communiquer en utilisant les outils technologiques
- Etablir les principes de communication sur différents outils : site internet, réseaux sociaux, blogs, publicité SEA

Contenu et méthodes pédagogiques

- Pratique de communication sur les réseaux
- Cas pratiques
- Présentation orale, Slides, Questions Réponses

Supports pédagogiques

- Slides
- Textes
- Exemples concrets

Evaluation (critères et modalités)

- Questions orales
- Echanges avec le participant

PLAN PEDAGOGIQUE

SEQUENCE 3 : LE RESPECT DU SECRET PROFESSIONNEL ET REGLES DE PRESTATIONS EN LIGNE

Durée : 1H30

OBJECTIF PEDAGOGIQUE

A l'issue de la séquence, le bénéficiaire doit être capable de

- Connaître les tenants et aboutissants du respect du secret professionnel
- Mesurer l'impact de la communication au regard du secret professionnel
- Mettre en place une communication tout en respectant le secret professionnel.
- Savoir réaliser des prestations en ligne, en toute sécurité, et en respectant les principes et obligations de la profession d'avocat.

Sous-objectif 1

- Connaître les modalités du respect du secret professionnel
- Mesurer les choix technologiques et techniques utilisées par l'avocat, au regard du respect du secret professionnel
- Mettre en place des moyens techniques et procédures sécurisées

Contenu et méthodes pédagogiques

- Présentation théorique
- Cas pratiques
- Présentation orale, Slides, Questions Réponses

Supports pédagogiques

- Slides
- Textes
- Exemples concrets

Evaluation (critères et modalités)

- Questions orales
- Echanges avec le participant

Sous-objectif 2

- Mettre en place une pratique en ligne tout en respectant les principes en matière d'honoraires, les principes essentiels de la profession, les règles relatives à la promotion de l'activité d'avocat

Contenu et méthodes pédagogiques

- Cadre réglementaire, et mise en pratique, établissement de guidelines
- Cas pratiques
- Présentation orale, Slides, Questions Réponses

Supports pédagogiques

- Slides
- Textes
- Exemples concrets

Evaluation (critères et modalités)

- Questions orales
- Echanges avec le participant



LES PRINCIPES DEONTOLOGIQUES A L'EPREUVE D'INTERNET ET DES RESEAUX SOCIAUX

Plan détaillé

I. Rappel des grands principes déontologiques

1. Article 1 du RIN - Les principes essentiels
2. Article 4 du RIN - Secret professionnel

II. Limites des principes déontologiques au regard des "temps modernes" à l'heure de l'immatériel

III. Les obligations en matière de communication

1. En droit
 - Publicité personnelle
 - Publicité professionnelle
 - Information professionnelle
 - Sollicitation personnalisée
2. En pratique : exercer son activité et communiquer en utilisant les outils technologiques

IV. Le respect du secret professionnel : l'utilisation des systèmes d'information

V. Prestations en ligne

1. Respect des principes en matière d'honoraires
2. Respect des principes essentiels de la profession
3. Respect des règles relatives à la publicité de avocats